Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D2026_02_10_2-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/02

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence, pour ce point uniquement, de Mme. Michèle CASU, Adjointe au Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 17 - Votants : 18.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 18 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Sorti de la salle pour le vote : M. Bernard GOALEC
Excusée : Mme. OLIVIER du Service de Gestion Comptable de Landerneau (période de réserve liée aux élections municipales).
Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU l'avis de la commission plénière du 11 mars 2025 ;
VU le CFU 2025 de la commune de Plouédern ;
CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clé sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
CONSIDÉRANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter le compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner / recevoir une procuration à / de l'un des membres du conseil municipal ;
CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Michèle CASU, Présidente désignée pour ce point,
CONSIDÉRANT le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Les objectifs du CFU sont de :

- Favoriser la transparence,
- Améliorer la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes en contribuant à la fiabilisation des informations financières,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En section de fonctionnement, les dépenses étant de 1.965.411,15 € et les recettes de 2.713.910,90 €, il en résulte un excédent de fonctionnement de 748.499,75 € pour l'exercice 2025 et un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 749.367,92 €.

La section d'investissement présente des dépenses d'un montant de 1.879.325,48 € et des recettes de 1.386.366,90 € d'où un déficit de financement de 492.958,58 € pour l'exercice 2025 et un excédent cumulé de la section d'investissement de 577.124,50€.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D2026_02_10_2-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

Délibération N° : 2026/02/10/02

Après que M. le Maire soit sorti de la salle, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

ADOPTE le compte financier unique 2025.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé Chapitre	CFU2025
011	Charges à caractère général	782 791,21 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	644 649,99 €
014	Atténuations de produits	14 851,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 069,54 €
65	Autres charges de gestion courante	422 414,34 €
66	Charges financières	11 635,07 €
67	Charges exceptionnelles	- €
Total dépenses de fonctionnement		**1 965 411,15 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé Chapitre	CFU2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	868,17 €
013	Atténuations de charges	58 699,01 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 896,40 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	47 511,23 €
73	Impôts et taxes	398 003,82 €
731	Impositions directes	1 148 347,00 €
74	Dotations et participations	756 716,24 €
75	Autres produits de gestion courante	278 796,16 €
76	Produits financiers	39,04 €
77	Produits exceptionnels	19 902,00 €
78	Reprises sur provisions	- €
TOTAL recettes de fonctionnement		**2 714 779,07 €**
TOTAL recettes de fonctionnement hors excédent reporté		**2 713 910,90 €**

Résultat de fonctionnement 2025 : + 748.499,75 €
Excédent antérieur : + 868,17 €
Excédent de fonctionnement cumulé : + 749.367,92 €

Section d'investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé Chapitre	CFU2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
045	Opérations pour compte de tiers	38 199,32 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 896,40 €
041	Opérations patrimoniales	195 908,65 €
10	Dotations fonds divers et réserves	9 632,10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	129 878,17 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	173 589,52 €
204	Subventions d'équipement versées	57 686,58 €
21	Immobilisations corporelles	1 136 555,44 €
23	Immobilisations en cours	128 229,30 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	3 750,00 €
Total dépenses d'investissement		**1 879 325,48 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé Chapitre	CFU2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 070 083,08 €
045	Opérations pour compte de tiers	66 039,32 €
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	89 069,54 €
041	Opérations patrimoniales	195 908,65 €
10	Dotations fonds divers et réserves	916 732,61 €
13	Subventions d'investissement	117 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370,00 €
20	Subventions d'équipements versées	246,78 €
21	Immobilisations corporelles	- €
TOTAL recettes d'investissement		**2 456 449,98 €**
TOTAL recettes d'investissement hors excédent reporté		**1 386 366,90 €**

Résultat d'investissement 2025 : - 492.958,58 €
Excédent antérieur : + 1.070.083,08 €
Excédent cumulé : + 577.124,50 €

En annexe, à la présente délibération, figure le tableau de signature des membres du Conseil Municipal ayant participé au vote de ce point.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

La Présidente,
Michèle CASU

MAIRIE DE PLOUEDERN 29800